Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE

Adapei du Bas-Rhin

emplois d'avenir

Dossier de presse du 23 septembre 2013

Réussir les emplois d'avenir en Alsace

1 166 jeunes déjà recrutés et 800 nouvelles chances à saisir

Sommaire du dossier

- Communiqué, page 2
- Portraits d'Inès et de Cyprien, les deux jeunes recrutés, page3
- Présentation de l'ADAPEI du Bas-Rhin : plus qu'un employeur un partenaire, pages 4 et 5
- Une dynamique territoriale et partenariale autour de la mise en œuvre du programme, pages 6 et 7
- Le « soutien formation » de la Région Alsace, page 8
- Les principaux chiffres, page 9
- Emplois d'avenir, mode d'emploi, page 10

Contacts presse
Préfecture, Viviane Chevallier, téléphone 03 88 21 68 77
DIRECCTE, Philippe Lalanne, téléphone 03 88 15 43 28 ou 06 98 04 43 74
ADAPEI 67, Anne-Laure Ackermann, téléphone 03 88 77 54 05 ou 06 40 42 56 40

1) Communiqué

Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, représentant Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Alsace et du Bas-Rhin, et Roland HIRLE, président de l'ADAPEI du Bas-Rhin, ont parrainé ce jour la signature de deux emplois d'avenir d'Alsace, au siège de l'ADAPEI du Bas-Rhin à Lingolsheim.

Avec la participation de Thomas Kapp, directeur de l'unité bas-rhinoise de la DIRECCTE Alsace et de Gildas LE SCOUEZEC, directeur général de l'ADAPEI 67.

Cette rencontre a aussi permis de présenter le bilan d'étape du dispositif – près de 1 200 emplois d'avenir réalisés - et d'inciter d'autres employeurs à s'engager pour qu'il profite à davantage de jeunes. En effet, l'objectif ambitieux du SPER d'Alsace (service public de l'emploi régional) est d'atteindre 1 979 emplois d'avenir d'ici la fin du mois de décembre, soit quasiment 800 nouveaux recrutements supplémentaires à opérer. Ce sont autant de chances à offrir aux jeunes et d'opportunités de développement d'activités pour les employeurs.

Au cours de la rencontre, tous les intervenants ont tenu à souligner les avantages de cette mesure originale qui répond à des besoins sociax évidents et offre véritablement, par ses conditions de mise œuvre, de réelles chances d'insertion durable à ses jeunes bénéficiaires. Sur les deux objectifs, l'exemple de l'ADAPEI 67 est tot à fait significatif.

Les emplois d'avenir d'Inès et de Cyprien montrent de façon exemplaire les spécificités et les intérêts du dispositif pour des jeunes qui peinent pour s'insérer et décrocher un emploi durable. Dans les deux cas, la mesure enclenche une dynamique, un parcours et leur ouvre des trajectoires professionnelles porteuses d'avenir. Ainsi, au-delà de sa réussite quantitative qui s'amplifie chaque jour dans la région, les efforts sont et resteront portés, en priorité, sur les aspects qualitatifs de la mesure, notamment sur les critères suivants :

- Le ciblage des publics ;
- la nature des activités proposées et leur valorisation ;
- les moyens prévus pour l'accompagnement des jeunes ;
- la mise en place d'actions de formation et de qualification ;
- les perspectives de débouchés ultérieurs.

2) Portraits d'Inès et Cyprien

Inès ***: « se lever et être heureuse d'aller au travail »***

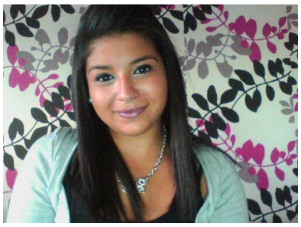

Cette jeune femme dynamique de 23 ans s'appelle Inès BEN- ABDELJAOUED. Elle réside en ZUS et a connu un parcours difficile jusqu'à dernièrement. En effet, elle a quitté l'école avant de passer son bac et ses expériences passées dans la vente n'ont pas été concluantes.

Pour rebondir, elle a pris l'initiative, sur les conseils d'une amie salariée de la structure, de postuler à l'ADAPEI 67 qui lui a fait confiance. Elle a été embauchée, dans un premier temps avec un CDD de courte durée, pour une mission d'accompagnement des résidents.

La mise en place du nouveau dispositif est donc arrivée au bon moment, en permettant de transformer l'emploi partiel en un véritable parcours d'insertion qualifiant et durable. Inès suivra ainsi en 2014 la formation d'AMP, aide médico-psychologique. ***« J'ai toujours voulu travailler dans le secteur social. C'est la première fois que je me lève heureuse le matin pour aller bosser. Je veux réussir et progresser »*** tient, aujourd'hui, à souligner Inès avec enthousiasme et confiance.

Cyprien ***: « se sentir utile pour les autres »***

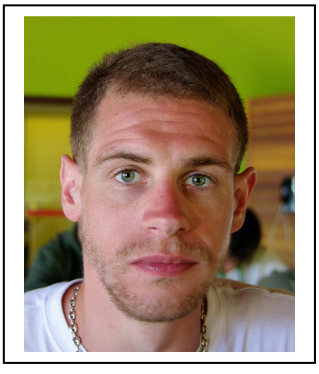

Cyprien BUCHMANN a 25 ans. Il a le niveau bac. Après la fin de sa scolarité, il a effectué plusieurs jobs dans la restauration rapide, à l'usine ou dans la vente. Cyprien a découvert ensuite l'univers des maisons de retraite et a travaillé également dans le milieu du handicap. Ses dernières expériences lui ont ouvert de nouvelles perspectives puisqu'il veut maintenant en faire son métier et se qualifier.

Le CDD estival qu'il poursuit à l'ADAPEI 67 est maintenant transformé en emploi d'avenir de 3 ans avec très certainement, en fin de contrat, de grandes chances de pérennisation. Mais, ce qui intéresse avant tout Cyprien *« c'est de me sentir utile dans mon travail et de rendre service à des personnes vulnérables, âgées ou handicapées ».*

3) Présentation de l'ADAPEI DU Bas-Rhin

L'association départementale de parents, des personnes handicapées mentales et de leur famille a été créée en 1957. Elle a été reconnue d'utilité publique trente ans plus tard, en juin 1987.

Depuis elle est devenue une véritable institution, au niveau local et départemental, et développe toujours de nouveaux projets. L'ADAPEI 67, c'est d'abord une diversité d'établissements, 17 au total, répartis sur tout le département avec des spécificités :

- une maison d'accueil spécialisée à Lingolsheim avec 51 personnes adultes très lourdement handicapées en internat (polyhandicapés, autistes etc.) et 8 en externat ;
- un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) à Rosheim pour 23 enfants autistes et à terme 32 enfants et adolescents ;
- un foyer d'accueil médicalisé à Hœnheim avec 40 personnes adultes lourdement handicapées en internat (polyhandicapés, autiste etc.) ;
- un foyer d'accueil médicalisé à Duttlenheim pour 20 adultes autistes ou personnes handicapées mentales et polyhandicapées ;
- un foyer d'accueil spécialisé à Duttlenheim avec 40 personnes handicapées ;
- un foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés de 58 personnes sur 4 sites (Entzheim, Mutzig, Molsheim et Strasbourg) ;
- un service d'accompagnement à la vie sociale concernant 70 personnes ;
- 3 ESAT et 3 annexes (anciennement CAT) à Haguenau - Wissembourg, Duttlenheim - Rothau, Sélestat – Benfeld ;
- un département d'intégration professionnelle employant 70 travailleurs (en détachement en entreprises) atelier relais Messier Bugatti ;
- un service ETAPES spécialisé dans la formation.

En chiffres, l'ADAPEI du Bas-Rhin accueille 1 000 personnes et emploie 450 salariés dans ses 17 structures. C'est aussi une association forte de 500 membres.

L'Association porte des valeurs essentielles qui concourent à la valorisation des personnes et à leur meilleure intégration possible. Cela passe au quotidien par leur responsabilisation, un accompagnement au service de l'autonomie, la collaboration des familles et la recherche du mouvement pour aller de l'avant.

L'ADAPEI 67 : plus qu'un employeur, un partenaire

L'engagement de l'ADAPEI du Bas-Rhin dans les différents dispositifs d'insertion et de contrats aidés est reconnu et apprécié des pouvoirs publics.

Les responsables de l'association ainsi que l'encadrement ont toujours à cœur de mettre en avant la dimension sociale du dispositif, quel qu'il soit, et, concrètement, recherchent toujours des solutions pour construire de véritables parcours d'insertion professionnelle qualifiante.

<u>Au total, 12 jeunes recrutés en emploi d'avenir</u>

L'ADAPEI 67 a d'ores et déjà embauché une dizaine de jeunes en emploi d'avenir, 8 destinés à devenir de vrais AMP et 2 sur des postes administratifs. Deux nouvelles conventions ont été signées le 23 septembre : la première pour l'emploi d'Inès et la seconde au bénéfice de Cyprien BUCHMANN, toujours comme AMP. A noter que ce dernier recrutement est atypique et s'inscrit dans les objectifs de la campagne régionale *« les métiers n'ont pas de sexe »*, initiée par la DIRECCTE et soutenu par l'ADAPEI 67. Cette campagne originale vise à séduire le public masculin aux métiers du secteur médico-social où ils sont encore très minoritaires. Cyprien va d'ailleurs déposer son dossier de candidature pour le prix 2013.

Selon les profils, les jeunes sont embauchés sur 1 ou 3 ans et démarreront en fin 2013 ou 2014 une formation qualifiante. Ils suivent par ailleurs, en amont, un programme spécifique de découverte et de sensibilisation au secteur médico-social de 70 heures, à l'Ifcaad pour un groupe et à l'IFAS de Bischwiller pour un autre groupe.

Tout cette action est montée dans un partenariat apprécié entre l'ARS, la DIRECCTE et son unité territoriale du Bas-Rhin, la Région Alsace, UNIFAF, et bien évidemment la mission locale, tient-on à souligner à l'ADAPEI du Bas-Rhin.

4) Une dynamique territoriale et partenariale

La mission locale au cœur du dispositif

Les 11 missions locales implantées en Alsace exercent une mission de service public pour l'orientation et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elles sont de ce fait l'opérateur pivot du dispositif des emplois d'avenir.

Que pense la mission de locale de Strasbourg de cette nouvelle mesure et comment cela fonctionne t-il ?

« Les réels atouts des emplois d'avenir, une mesure qui était attendue depuis longtemps ! »

Les deux missions locales du bassin d'emploi de Strasbourg - CUS se sont associées pour travailler au développement des emplois d'avenir qui constituent, selon elles, un levier formidable avec ses spécificités qui sont autant d'atouts pour une insertion durable.

- *« L'emploi d'avenir est signé en priorité en **CDI ou en CDD de trois ans**. Cette durée donne aux jeunes une réelle perspective d'intégration dans le monde du travail, à comparer avec les contrats courts qui leur sont généralement proposés. Ils peuvent alors s'investir dans leur travail plutôt que de courir après de nouveaux contrats.*
- *L'emploi d'avenir est très généralement signé pour un **temps plein**, ce qui est un gage essentiel pour conquérir son autonomie. Les bailleurs sociaux ont d'ailleurs joué le jeu et ont proposé des logements à des jeunes sur la base de ces contrats.*
- *Enfin, la **place essentielle de la formation** est une chance de succès ; en effet, les jeunes non ou peu qualifiés peinent à stabiliser leur cursus professionnel. La formation qualifiante, comme l'exemple d'aide médico-psychologique à l'ADAPEI du Bas-Rhin ou d'aide-soignant sont des garanties pour un vrai décollage dans la vie. Les missions locales savent qu'ils n'auront plus à revoir ces jeunes car ils seront insérés sur le long terme. »*

«Tout ces éléments font que le succès de la mesure est réel puisqu'à ce jour les ruptures sont exceptionnelles. »

« Un dispositif qui change la vie dans les quartiers »

Le dispositif des emplois d'avenir est mobilisé par tous les conseillers des missions locales, mais il est également très investi par les partenaires des quartiers, notamment dans les quartiers dits « sensibles », où la concentration des problèmes du chômage est très importante.

« Un quartier sur lequel 40 à 50 jeunes obtiennent un emploi change et reprend espoir. En plus des ressources financières qui entrent dans les familles, c'est également la reconnaissance des jeunes et leur participation active à la société. C'est pourquoi de nombreux jeunes viennent nous solliciter chaque jour parce qu'ils ont un voisin ou un cousin qui a, lui, décroché un emploi d'avenir. »

<u>Une organisation et une méthode qui garantissent la réussite de la mesure</u>

« Concrètement, les missions locales, avec leurs partenaires :

- *identifient les jeunes qui sont en capacité d'être recrutés ;*
- *prospectent les secteurs marchands ou non marchands ;*
- *définissent avec les employeurs les profils de poste ;*
- *préparent minutieusement les jeunes pour qu'ils aient acquis les savoir-être et les bases des emplois mobilisés (connaissance du contexte du marché, des entreprises, des métiers…) ;*
- *proposent deux ou trois candidats par poste ;*
- *structurent avec le jeune et l'employeur le plan de formation sur toute la durée de l'emploi (intégration dans l'emploi, pré-qualification, qualification, financement…)*
- *assure le suivi régulièrement jusqu'à la fin du contrat*. »

5) L'appui de la Région Alsace

Dans le schéma régional pour la mise en oeuvre des emplois d'avenir, la Région Alsace a souhaité, que les six premiers mois d'exécution du contrat d'avenir soient consacrés à l'adaptation à l'emploi, à la validation du projet professionnel et la construction du parcours de formation. A l'issue de ces six premiers mois, les actions de formation prévues ou redéfinies seront engagées. Le Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi volet EAV (Emplois d'Avenir) est un des outils mobilisable pour répondre à ces objectifs.

Pour quelles formations ? Les formations nécessaires pour occuper durablement le poste de travail peuvent être soutenues. Elles doivent être :

- dispensées par un organisme de formation ayant fait une déclaration d'activité auprès de la DIRECCTE, externe à l'entreprise ;

- prioritairement diplômantes ou qualifiantes, et permettre d'obtenir, de manière totale ou partielle selon les cas, un titre ou un diplôme reconnu par une branche professionnelle, ou un ministère, et reconnu au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

- être en lien avec le projet professionnel du jeune ;

- avoir une durée comprise entre 35 heures et 1 600 heures ;

- dispensées en alternance en respectant bien le rythme de l'alternance adapté au public Emplois d'Avenir ;

- en rapport avec l'emploi occupé par le jeune ou être dans un des secteurs ciblés dans le cadre de l'arrêté ;

Les formations peuvent s'adresser à un jeune ayant un projet de formation isolé, ou à plusieurs jeunes ayant le même besoin de formation.

Le financement accordé par la Région pourra représenter jusqu'à 80 % maximum du coût de la formation, sans dépasser la somme de 5 000 €, pour un jeune embauché en Emploi d'Avenir, le solde restant à la charge de l'employeur.

Renseignement auprès du conseiller de la mission locale.

5) Les principaux chiffres pour l'Alsace

1 166 conclus pour l'Alsace dont :

- 723 dans le Bas-Rhin
- 443 dans le Haut Rhin

Par type d'employeurs

- 90% des emplois d'avenir ont été signés dans le secteur non marchand.

Répartition des employeurs dans le non marchand	
Collectivités territoriales	31%
Associations	52%
Etablissements médico-sociaux	11%
Autres, dont secteur de l'IAE*	6%

*Entreprises et associations d'insertion

- 10% d'emplois d'avenir dans le secteur marchand, rendu éligible dans une vingtaine de secteurs d'activité. Ainsi 128 emplois ont été conclus par des entreprises, principalement dans les secteurs du bâtiment, la restauration (traditionnelle ou rapide), les services aux personnes, dans des boulangeries ou pâtisseries pour l'agroalimentaire, la maintenance des bâtiments et entretien des espaces verts…

Par type de publics

- **21%% de jeunes résident en ZUS** (zone urbaine sensible)
- 53 de femmes et 47% d'hommes (mais 70% d'hommes dans le secteur marchand)
- 2% reconnus travailleurs handicapés
- 62% ont entre 18 et 22 ans
- Quasiment la moitié n'a aucune qualification, 45% sont peu qualifiés et 6% sont des résidents de ZUS diplômés

En grande majorité des CDD de 2 à 3 ans

- 92% en CDD dont près des deux tiers pour une durée égale ou supérieure à 24 mois (mais quasiment la moitié des jeunes recrutés dans le secteur marchand le sont en CDI)
- La très grande majorité est à temps plein, 88%

6) Réussir les emplois d'avenir en Alsace – Mode d'emploi

Puis-je recruter ?

OUI, si vous êtes une association, un organisme à but non lucratif de l'économie sociale et solidaire, une collectivité territoriale, un établissement des secteurs sanitaire et médico-social.
OUI, si vous êtes une entreprise et vous vous développez dans un secteur créateur d'emplois et/ou susceptible d'offrir des perspectives de développement durable.

Les employeurs qui relèvent des secteurs énumérés ci-dessous peuvent désormais conclure des contrats emplois d'avenir : l'hôtellerie et la restauration - la restauration collective - le bâtiment et les travaux publics - la propreté - les transports terrestres, l'entreposage et les services auxiliaires – les installations aéroportuaires - les industries agroalimentaire, chimique et pharmaceutique – le travail du bois – la fabrication de meubles – la fabrication d'équipements électriques - l'eau et l'énergie - la collecte, le traitement et l'élimination des déchets - les activités pour la santé humaine - l'hébergement médico-social et social - les services à la personne.

Qui vais-je employer ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés), sans diplôme ou de niveau CAP/BEP en recherche d'emploi.
- **Les jeunes sans emploi depuis un an résidant dans une zone urbaine sensible** (ZUS) peuvent être diplômés jusqu'à bac +3.

Quels sont les avantages ?

- Embaucher un jeune motivé.
- Une aide de l'État pour 3 ans à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du Smic pour le secteur non marchand et 35 % pour les entreprises privées du secteur marchand*.
- **Bénéficier d'un interlocuteur au sein de la mission locale** pour suivre le jeune et intervenir pour toute éventuelle difficulté pouvant survenir au cours de l'emploi.

* Coût salarial employeur diminué des exonérations : 1 601€ non marchand, 1 640€ marchand
Montant de l'aide : 1 073€ secteur non marchand et 501€ dans le secteur marchand
Reste à la charge de l'employeur : 528€ pour le non marchand et 1139 € pour les entreprises